

CONCLUSIONS

X^e Réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO

Östersund, Jämtland Härjedalen, Suède
16 septembre 2016

Nous, les membres du Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) réunis pour sa Réunion annuelle de 2016 à Östersund, Suède, avons examiné les questions relatives au développement futur du Réseau et au renforcement des partenariats entre l'UNESCO et les villes membres ainsi que parmi les villes membres pour bâtir des villes créatives plus durables, et avons convenu :

1. Le Secrétariat du RVCU poursuivra ses efforts de liaison avec toutes les villes membres, directement ou grâce au Groupe de pilotage (GP) du RVCU, afin de proposer des initiatives programmatiques et des projets phares, de prendre en charge la gestion globale du Réseau – comprenant le processus de désignation des nouveaux membres, le mécanisme de suivi de l'adhésion, l'organisation des Réunions annuelles et la sélection des villes hôtes – d'entreprendre des initiatives de recherche, ainsi que de promouvoir la visibilité du Réseau et d'accroître la sensibilisation envers la culture et la créativité pour le développement urbain durable, par toutes mesures appropriées.
2. Les domaines d'action prioritaires du Réseau pour l'année à venir mettront l'accent sur :
 - (i) L'amélioration de la mobilité des artistes et des professionnels des secteurs de la culture et de la créativité ;
 - (ii) La mise en œuvre du mécanisme de suivi d'adhésion et d'évaluation ;
 - (iii) Le lancement et la mise en œuvre de l'appel à candidatures du RVCU en 2017 ;
 - (iv) L'intégration des nouveaux membres et la consolidation accrue du Réseau ;
 - (v) La formulation d'une stratégie et d'un programme de recherche pour le Réseau, comprenant une base de données des bonnes pratiques ;
 - (vi) Le renforcement des capacités du Sud et des partenariats inter-villes visant à mettre en œuvre l'Énoncé de mission du RVCU ; et
 - (vii) Le développement plus approfondi des échanges transversaux et des collaborations entre les villes membres pour faire de la créativité un levier essentiel du développement urbain durable.
3. Créé à la VIII^e Réunion annuelle du RVCU à Chengdu, en Chine, le Groupe de pilotage du RVCU a été instauré en 2014 pour un mandat de 2 ans. Sa structure et son rôle sont plus largement détaillés dans les Conclusions de la IX^e Réunion annuelle à Kanazawa, au Japon. Les principales responsabilités du GP comprennent, sans toutefois s'y limiter, les points suivants :
 - (i) Faciliter la communication entre le Secrétariat et les villes membres de chaque domaine créatif ;
 - (ii) Coordonner des activités collectives de chaque domaine créatif, ainsi que centraliser et transmettre les informations et résultats, notamment par la soumission tous les 6 mois du plan des activités prévues par chaque domaine créatif ;

- (iii) Co-organiser au moins une réunion de sous-réseau chaque année ;
 - (iv) Contribuer au processus d'évaluation des appels à candidatures ;
 - (v) Participer à la validation et la présélection des villes candidates dans le cadre de la désignation des villes hôtes des Réunions annuelles ;
 - (vi) Contribuer au processus d'évaluation des Rapports d'évaluation périodique, y compris la présentation d'un rapport d'évaluation à la Réunion annuelle de 2017 ; et
 - (vii) Promouvoir et soutenir la coopération entre les 7 domaines créatifs du Réseau.
4. Le premier renouvellement des membres du GP a eu lieu lors de la présente Réunion annuelle. Le nouveau GP est composé des villes suivantes :
- Film : Galway (coordinateur) et Sydney (coordinateur adjoint)
 - Musique : Gand (coordinateur) et Mannheim (coordinateur adjoint)
 - Littérature : Cracovie (coordinateur) et Dublin (coordinateur adjoint)
 - Design : Shenzhen (coordinateur) et Détroit (coordinateur adjoint)
 - Arts numériques : Dakar (coordinateur) et Enghien-les-Bains (coordinateur adjoint)
 - Gastronomie : Östersund (coordinateur) et Ensenada (coordinateur adjoint)
 - Artisanat et arts populaires : Fabriano (coordinateur) et Icheon (coordinateur adjoint)
- Le second renouvellement du GP sera organisé à la Réunion annuelle de 2018.
5. Les villes membres demandent le développement d'une future stratégie du RVCU, qui devra être soumise à la Réunion annuelle de 2017. Cette dernière sera basée sur la stratégie de l'UNESCO dans les domaines associés – détaillés dans le Programme et le Budget de l'Organisation – le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, le Nouvel agenda urbain, ainsi que sur les conclusions du projet de recherche « Optimiser le potentiel du RVCU » et des débats en cours développés dans le cadre du Réseau sur le sujet.
6. Enghien-les-Bains, en France, Ville créative des arts numériques, a été désignée en tant que ville hôte de la Réunion annuelle du RVCU de 2017. Cela suite au processus de sélection mis en place par le Secrétariat en collaboration avec le GP et avec la participation des villes membres désignées avant décembre 2015. La sélection de la ville hôte pour la Réunion annuelle du RVCU de 2018 sera réalisée en ligne par le Secrétariat, et le résultat devrait être annoncé au courant de la seconde moitié du mois d'octobre 2016.
7. Les villes membres ont approuvé la proposition du Secrétariat relative à la formalisation du processus de vote en ligne pour la sélection des villes hôtes des Réunions annuelles du RVCU, à compter de celle de 2018 et prochaines afin de rationaliser la procédure de sélection. Les critères de sélection des villes hôtes, adoptés à la IX^e Réunion annuelle seront révisés afin d'intégrer les normes et procédures de sécurité relatives aux réunions organisées par, ou en coopération avec, l'UNESCO.
8. Parmi les documents à transmettre, les dossiers de propositions pour accueillir une Réunion annuelle doivent, à compter de la sélection de la ville hôte de 2018, être soumis en anglais et en français, les deux langues de travail de l'UNESCO, afin de faciliter le processus d'évaluation et de sélection, mené par le Secrétariat en collaboration avec le GP et les villes membres. La soumission des versions en anglais et en français d'autres documents, tels que le Formulaire de désignation et le Rapport d'évaluation périodique, est optionnelle mais fortement encouragée afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion globale du Réseau.

9. Le Rapport d'évaluation périodique, standardisé à la IX^e Réunion annuelle à Kanazawa, au Japon, a été mis en œuvre pour la première fois cette année. 8 rapports ont été soumis par les villes membres qui ont rejoint le Réseau entre 2004 et 2006, à l'exception d'Édimbourg pour des raisons techniques. Suite au processus d'évaluation, conjointement menée par le Secrétariat et le GP, l'évaluation globale a été présentée à cette Réunion annuelle. Les villes membres désignées entre 2007 et 2009, listées ci-après, devront soumettre leur rapport au Secrétariat avant le 30 novembre 2016 :
- Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) - Ville de musique
 - Iowa City (États-Unis d'Amérique) – Ville de littérature
 - Kobe (Japon) - Ville de design
 - Lyon (France) - Ville des arts numériques
 - Melbourne (Australie) - Ville de littérature
 - Nagoya (Japon) - Ville de design
 - Shenzhen (Chine) - Ville de design
 - Bradford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) - Ville du film
 - Gand (Belgique) - Ville de musique
 - Kanazawa (Japon) - Ville d'artisanat et des arts populaires
10. L'organisation d'au moins une réunion de sous-réseau par domaine créatif, une fois par an, est recommandée en vue d'une meilleure mise en œuvre des décisions prises par le Réseau, ainsi que d'un meilleur partage des activités, initiatives, mesures et politiques mis en place par les membres de chaque domaine créatif. Aussi une réflexion à la fois collective et thématique serait davantage développée, ainsi qu'un partage des expériences et des meilleures pratiques entre différents secteurs plus soutenu. Il est recommandé que les informations portant sur ces événements – notamment le programme, la présentation des principaux sujets, la liste des participants et les principaux résultats – parviennent au Secrétariat dans les meilleurs délais, afin que ces dernières puissent être diffusées auprès des autres membres du Réseau.
11. Chaque domaine créatif doit constituer et soumettre à l'avance, tous les 6 mois, par son coordinateur, un plan d'activités présentant les principaux projets et initiatives futurs prévus par les villes membres, et visant à mettre en œuvre l'Énoncé de mission du RVCU. Les périodes recommandées pour la soumission des plans d'activités sont mars et septembre. À cet effet, le Secrétariat et le Groupe de pilotage conviendront ensemble de la création d'un format commun.
12. Les villes membres du Réseau sont encouragés à participer et contribuer davantage non seulement aux activités du Réseau mais également à la mise en œuvre du programme international pour le développement urbain durable porté par la culture et la créativité, et, en particulier, à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que du Nouvel agenda urbain qui sera adopté à la Conférence Habitat III.
13. Les villes membres sont encouragées à faire des contributions financières et/ou non-financières au Réseau, programme extrabudgétaire, sur une base volontaire afin d'assurer une stabilité à long-terme du Réseau et de renforcer sa gouvernance globale et sa gestion. Un projet de levée de fonds pourrait être proposé par le Secrétariat à la Réunion annuelle de 2017.

14. Les villes membres reconnaissent les progrès réalisés par le Secrétariat en matière de communication et de visibilité, et encouragent ce dernier à continuer ses efforts afin de promouvoir davantage le Réseau à travers le monde grâce à son site internet ainsi qu'à d'autres media de communication.